

Michel GABILLON

Le : 17 Janvier 2024

Cahaignes
27420 VEXIN SUR EPTE

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Suite à la réunion publique du mardi 9 janvier à laquelle j'ai pris part, je vous prie de bien vouloir trouver ci dessous les remarques que m'inspire ce projet stupide, insensé, aberrant et de ce fait inacceptable, d'une carrière d'argile à Cahaignes.

Concernant LES BRUITS, merci pour les nuisances sonores engendrées par les engins de terrassement et les va et vient des camions. Ce sera un bonheur d'être à l'extérieur aux beaux jours dans le bruit, la poussière, la pollution des gaz d'échappement etc etc....

Ce sera aussi un DESASTRE ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL lié entr'autres aux intempéries (la pluie par ex.) par lessivage des camions et des engins de chantier entraînant graisses, huiles, gas-oil dans les eaux de ruissellement qui rejoindront les cours d'eau, dont le Rhin petit ru se jetant dans le Gambon.

Comment ne pas s'intéresser aux IMPACTS SUR LA SANTE liés aux poussières de silice contenues dans l'argile. Terréal écrit même, je cite : « par mesure de précaution et par manque d'études sur le sujet, on considère que la silice libre contenue dans l'argile est susceptible d'atteinte à la paroi pulmonaire » Wouah Et à terme, des 15 premières années, Terréal souhaitera sans nul doute, étendre l'exploitation à quelques dizaines de mètres des habitations, comme prévu dans le dossier original en connaissant cet impact majeur sur la santé des riverains !!! Comment peut-on qualifier ce type délit ? Mise en danger de la vie d'autrui ??

Enfin, des "calculs" effectués font état d'un niveau d'émission totale de di-oxyde de carbone lié au transport d'argile et de matériaux externes évalué à 2319 tonnes de CO2. Sans autres précisions sur la durée. Semaine, mois, année ? Et on ne parle pas des engins de terrassement et autres (qui carburent à l'eau de source probablement) Et on voudrait mettre ça à proximité des habitations. Mais c'est un suicide organisé... !!

Lors des remblaiements à terme, qui contrôlera LA QUALITE DES REMBLAIS dits inertes qui viendront de partout, chargés de déchets de fabrications Terréal (5%) OK. Mais les 95 % restants... déchets de démolitions de chantiers divers et variés avec de l'amiante ou/et autres polluants. Là encore, merci pour la nappe

phréatique et l'eau que nous boiront. Bah ! Pas grave, on a déjà la silicose provoquée par les poussières de silice.

Que penser de L'ITINERAIRE EMPRUNTE PAR LES CAMIONS DE REMBLAIS ? qui arriveront d'un peu partout. Même si un itinéraire dit « sécurisé » est défini, rien n'empêchera un monstre de 44 T d'emprunter un autre itinéraire, consciemment ou non, pour se retrouver dans le hameau de Requiécourt (commune de Cahaignes) à la rue tortueuse et étroite et où déjà le croisement de 2 voitures se fait en montant sur le trottoir.

C'est ainsi que l'inquiétude légitime, le stress, l'angoisse, la perspective de nuisances en tout genre, la perte importante de la valeur des biens immobiliers sont les signes précurseurs d'un désastre social, moral, psychologique, financier.

On se demande ce que vient faire une carrière d'exploitation d'argile **AU COEUR** d'un petit village du Vexin Bossu si tranquille, d'autant que si ce projet funeste devait voir le jour, on sait très bien qu'à terme Terréal demanderait une extension pour enfin arriver à quelque 50m des habitations. **IMPENSABLE!**

Comment peut-on faire fi de la tranquillité d'un village aujourd'hui si paisible, de la santé de ses habitants, de l'écologie, de l'environnement etc...etc.... pour un projet aussi absurde, au profit de quelques uns sans le moindre scrupule?

Comment se fait-il que Terréal ait jeté son dévolu sur Cahaignes, alors qu'il semblerait qu'il y ait des veines d'argile allant des Andelys aux environs de Versailles ???

Enfin, le PLU précise qu'il ne peut y avoir d'activités industrielles telle une carrière, à moins de 1000 (mille) mètres des habitations. Terréal serait-elle au dessus des votes, des instances administratives de VEXIN SUR EPTE ? Pour se permettre d'écraser une population qui n'a rien demandé.

Espérant que ces arguments sauront vous convaincre à l'émission d'un avis défavorable à ce projet de carrière,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. GABILLON

